

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

Par courriel seulement

Le 31 mai 2022

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
frchette.yves@hydroquebec.com

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2019-007 relative au remplacement d'équipements et au réaménagement de lignes au poste Chénier
Votre dossier : R-4064-2018
Notre dossier : R055970 YF

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2019-007 rendue le 21 janvier 2019, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant le remplacement d'équipements et le réaménagement de lignes au poste Chénier (le « Projet »), qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

Rappel des faits

Le 20 septembre 2018, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*¹ (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet précité.

Le Projet vise à assurer la pérennité du poste Chénier à 735 kV et 315 kV et à améliorer la qualité du service de transport. Il s'inscrit dans les catégories d'investissement de « Maintien des actifs » et de « Maintien et amélioration de la qualité du service ».

Le coût total initial du Projet s'élevait à 39,4 M\$, avec des mises en service prévues s'échelonnant de novembre 2019 à août 2021 inclusivement.

Dans sa décision D-2019-007, page 15, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

AUTORISE le Transporteur à réaliser le projet relatif au remplacement d'équipements et au réaménagement de lignes au poste Chénier de même qu'à la réalisation des travaux connexes, tel que décrit par le Transporteur;

DEMANDE au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionne aussi ce qui suit :

« [45] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15 %. Dans un tel cas, elle souhaite en être informée sans délai. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation du Projet a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 39,4 M\$ autorisé initialement.

Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

En avril 2022, la haute direction d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 12,4 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet au montant de 51,8 M\$. Sa mise en service finale est maintenant prévue pour le mois de décembre 2022.

Explication des écarts

Les principaux écarts, totalisant 12,4 M\$, proviennent des éléments suivants :

- replanification des travaux dû à la complexité du projet et aux mises hors tension requises ;
- révision des heures requises de mise en route et de mise en service ;
- mesures liées à la COVID-19.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
 Remplacement des équipements et réaménagement
 de lignes au poste Chénier
 (en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2019-007	Coût révisé	Écarts
Coûts de l'avant-projet	684,9	883,5	198,60
Sous-total	684,9	883,5	198,60
Coûts du projet			
Ingénierie, approvisionnement et construction	33 245,4	40 295,5	7 050,1
Client	3 428,7	6 751,8	3 323,1
Frais financiers	2 011,4	3 873,2	1 861,8
Sous-total	38 685,5	50 920,5	12 235,0
TOTAL	39 370,4	51 804,0	12 433,6

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, le Transporteur réitère que le Projet demeure nécessaire afin d'assurer la pérennité du poste Chénier. Il réitère son engagement à déployer tous les efforts afin d'en contenir le coût à l'intérieur des limites ci-dessus décrites.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette